

# Ces parents d'élèves refusent l'ultimatum

es parents d'élèves de l'école des Roquettes n'admettent pas d'avoir à trouver un point de chute à leur enfant avant le vendredi 17 février.

## La mobilisation

Le courriel expédié par la mairie le 27 janvier aux parents d'élèves de l'école des Roquettes (quatre classes à double niveau, 80 enfants), crispe une situation déjà tendue depuis un bail.

Il y est écrit que chacun doit trouver une nouvelle école pour la rentrée 2023-2024, « **et on doit se prononcer pour le vendredi 17 février**, dénonce Kiliane Ledanois, au nom du collectif. **Le délai est très court, alors que les inscriptions se font plutôt en avril.** »

« On s'interroge sur cette façon de faire »

Une fermeture à but de transformation en centre de loisir avec transfert du Village des enfants (qui pourtant ne fait pas le plein et a été l'objet de travaux importants l'an dernier), décidée en Conseil municipal en novembre 2021. Sauf qu'à l'époque, ça s'annonçait pour le mandat municipal 2027-2032. Mais tout s'est accéléré, et la pétition organisée – qui devait susciter un débat entre élus au Conseil de juin 2022 – n'y a rien changé.

Ce qui chagrine les parents, c'est la méthode employée. Notamment, la réception d'un courrier envoyé le 30 novembre par Dominique Hébert, le maire-adjoint à l'enfance et à l'éducation, dans lequel il est écrit que « **le schéma directeur des écoles publiques [...] et donc la fermeture de l'école des Roquettes ont été entérinés** ». « **On s'interroge sur cette façon de faire de la politique** », s'insurgent les parents.

Ils s'appuient en cela sur le menu du conseil municipal du 8 février prochain, dont l'ordre du jour contient, en sa délibération numéro 11 (projet 5 808) la « fermeture du groupe scolaire les Roquettes ». Annoncer fin novembre une décision non encore votée paraît

en effet pour le moins curieux, qui plus est au sujet d'un établissement qui ne rencontre aucun souci d'effectifs, répond aux critères du schéma directeur des écoles publiques (cour végétalisée, restaurant scolaire sur place, classes permettant l'intégration d'enfants en difficulté).

Une manifestation se prépare devant la mairie pour le mercredi 8 février, afin d'interpeller à nouveau les élus. De son côté, le conseil départemental de l'Éducation nationale doit trancher le jeudi 2 mars. Idem pour l'école Jean-Jacques-Rousseau à Tourlaville.

Olivier CLERC.



Les parents d'élèves de l'école des Roquettes ne désarment pas. Ouest-France